

ANNEXE VII

RÉSUMÉ DES RÈGLES APPLICABLES À LA PROPAGATION DU CLASSEMENT

NIVEAU DE BASE

Classement initial

S'il n'est pas indiqué, le classement dans le niveau de base est généré automatiquement par transposition à partir du niveau plus élevé.

Aucune propagation du classement.

Aucune adjonction de classement à partir du niveau plus élevé.

Reclassement

Aucune propagation du classement.

Propagation uniquement sur demande, au cas par cas.

Si nécessaire, remplacement du classement par transposition vers le niveau de base du classement du niveau plus élevé attribué dans la documentation minimale du PCT.

NIVEAU PLUS ÉLEVÉ

Classement initial

Aucune propagation.

Adjonction éventuelle du classement attribué par les offices de la coopération trilatérale dans la documentation minimale du PCT.

Reclassement

Propagation depuis les offices de la coopération trilatérale vers la documentation minimale du PCT.

Propagation depuis la documentation minimale du PCT vers les offices de la coopération trilatérale.

Aucune propagation depuis les offices de la coopération trilatérale en dehors de la documentation minimale du PCT. Peut être effectuée sur demande.

Suppression des symboles périmés du niveau plus élevé pour les documents non compris dans la documentation minimale du PCT.

TOUS NIVEAUX

Chaque document doit porter au moins un symbole de classement d'information d'invention.

Aucune propagation vers des publications successives.

[L'annexe VIII suit]